

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 04 DROIT PUBLIC			
Code	SOAS1B31AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Bruno LAMBERT (bruno.lambert@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Anne-Stéphanie RENSON (anne-stephanie.renson@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que toute question contemporaine ainsi que le fonctionnement de la société ont une dimension historique et politique et que la connaissance de celles-ci permet de mieux les comprendre.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Appréhender l'actualité sociale et politique
- II. Comprendre le contexte de l'action sociale, son histoire et son rapport au politique
- III. Connaître et comprendre les enjeux, les luttes et les compromis actuels et passés au niveau social et politique
- IV. Connaître et comprendre le rôle des institutions et des acteurs au niveau politique et social

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B31ASB	Droit public	24 h / 2 C
-------------	--------------	------------

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B31ASJB	Droit public	24 h / 2 C
--------------	--------------	------------

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B31ASDA	Droit public	24 h / 2 C
--------------	--------------	------------

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B31ASB	Droit public	24 h / 2 C
-------------	--------------	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B31ASB	Droit public	20
-------------	--------------	----

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B31ASJB	Droit public	20
--------------	--------------	----

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B31ASDA	Droit public	20
--------------	--------------	----

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B31ASB	Droit public	20
-------------	--------------	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer

la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit public			
Code	7_SOAS1B31ASB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bruno LAMBERT (bruno.lambert@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de droit public vise à fournir aux étudiants les informations indispensables à la compréhension du système politico-institutionnel belge. Les étudiants doivent pouvoir utiliser les connaissances acquises comme autant d'outils de lecture et de compréhension des réalités et enjeux sociaux en Belgique.

De manière plus précise, le cours donne des éléments de connaissance de base, des outils pour savoir où aller chercher les informations et comment les exploiter. Il apporte une démarche méthodologique et rigoureuse propre au droit mais utile de manière plus globale dans la profession

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- I. Décrire la structure institutionnelle de la Belgique fédérale et en comprendre les enjeux.
- II. Identifier les acteurs de la politique belge et comprendre leurs positionnements et leurs stratégies.
- III. Restituer les données théoriques développées dans le cours et utiliser ces dernières pour commenter une actualité.
- IV. Donner son avis et apporter un regard critique sur les questions socio-politiques actuelles.
- V. Adopter un positionnement critique en phase avec une démarche de type : apprentissage à la citoyenneté.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Avant-propos
- Notions de droit constitutionnel
- L'Etat fédéral
- Les institutions régionales et communautaires
- Les provinces : composition et attributions
- Les communes : composition et attributions

Démarches d'apprentissage

Le chargé de cours procédera à un exposé magistral des principales notions à appréhender. Des exercices pratiques sont réalisés à partir de différents textes juridiques, de faits d'actualité ou encore de tout autre support fourni par le chargé de cours

Dispositifs d'aide à la réussite

-

Ouvrages de référence

1. F. DELPEREE, Droit constitutionnel, Larcier, 1989.
2. C.-E. LAGASSE, Les institutions politiques de la Belgique, CIACO, 1988.
3. J.-P. NASSAUX, La réforme de l'Etat, C.R.I.S.P., 2002.
4. La Constitution belge.
5. La loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Supports

Ils seront variés (article de presse, film,).

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en janvier. En cas d'échec en janvier, l'examen pourra être représenté en juin sous la même forme.
Examen écrit en septembre (mais si l'organisation des examens le permet, l'examen écrit pourrait être changé en oral). Les étudiants en seront alors avertis lors de la communication des horaires de la seconde session.

Pour les étudiants en crédit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).